

ACTUALITÉ

DÉMARCHES SOCIAL LOGEMENT

Mardi 6 mars 2018

Le chèque énergie augmente !

Nouveauté ! En 2019, le chèque énergie est augmenté de 50 € et bénéficiera à 2,2 millions de foyers supplémentaires, soit une aide pour près de 5,8 millions de ménages. Les bénéficiaires 2019 recevront leur chèque entre la fin mars et la fin avril 2019 (aucune démarche à réaliser).



Depuis le 31 décembre 2017, les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz ont pris fin et sont remplacés progressivement par le chèque énergie. Il n'y a aucune démarche à faire pour le recevoir, l'attribution dépend de votre niveau de ressources. Les critères d'attribution sont différents de ceux des anciens tarifs sociaux.

Simulateur en ligne : www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le chèque énergie est ouvert aux ménages dont le revenu fiscal de référence (RFR) par unité de consommation (une personne constitue 1 unité, la deuxième 0,5 et chaque personne supplémentaire 0,3) est inférieur à 10 700 € (contre 7 700 € auparavant). La valeur du chèque (qui est calculée en fonction du RFR et de votre consommation) variera désormais entre 48 € et 277 € par an.

A quoi sert le chèque énergie ?

- Ce chèque permet de régler une ou plusieurs factures d'électricité, de gaz, de fioul, de bois,... ainsi que certains travaux d'économie d'énergie.
- Le fait d'être bénéficiaire d'un chèque énergie vous protège également en cas de difficultés.
- Si vous êtes éligibles, le chèque énergie et deux attestations vous seront adressés prochainement par voie postale, sans doute au mois d'avril 2018.
- Si vous avez plusieurs fournisseurs d'énergie, vous devez remettre le chèque à l'un d'entre eux et ne pas oublier de transmettre une attestation aux autres fournisseurs.
- L'envoi du chèque et de l'attestation peuvent se faire en ligne, sur Internet.
- Le CCAS se tient à votre disposition pour vous expliquer en détail ce nouveau dispositif et vous aider à faire les démarches en ligne.

En savoir plus



[le chèque énergie](#)

[Faire face à ses dépenses](#)

Contact

CCAS

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.01